

Paris, le 28/06/2022

DECLARATION DU COLLEGE EMPLOYEUR
Réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

Ce jour s'est tenue la CPN52 la plus courte de l'histoire

Ce jour devait se tenir la CPN 52 dont l'ordre du jour était exclusivement consacré à la validation des premières mesures d'urgence pour la revalorisation des carrières et la reconnaissance du travail des agents du réseau des CMA.

Les représentants de la CFDT ont interpellé l'Etat, avant l'ouverture de la séance, pour proposer la revalorisation du point d'indice à 3,5%, pour s'aligner sur la décision du gouvernement annoncée ce jour en faveur des fonctionnaires.

Invités à suivre l'ordre du jour par l'Etat, les représentants de la CFDT ont quitté la salle, suivis par le représentant de la CGT, et ce, sans que le président de CMA France ait pu s'exprimer.

L'ordre du jour n'a pas pu être examiné.

Cette démission des représentants de la CFDT et de la CGT, alors même qu'un premier paquet de mesures était soumis au vote pour entrer en vigueur dès le mois de juillet, est un coup dur pour les agents du réseau qui se trouvent directement pénalisés par ce boycott.

En effet, la CPN 56 du 1^{er} juin a validé de nombreux points positifs comprenant des mesures à court terme pour revaloriser les carrières de tous les agents du réseau :

- **Une revalorisation du point d'indice de 2,5%** dès le mois de juillet pour tous les agents
- La mise en œuvre de **primes d'objectifs et d'indemnités de mission** pour reconnaître la performance individuelle des agents du réseau

Le collège employeur s'était par ailleurs engagé à traiter avant la fin de l'année 2022 une **refonte complète des grilles indiciaires du réseau pour permettre des progressions de carrière plus rapides** et des revalorisations immédiate pour les agents.

Alors que nous avons mis en œuvre une régionalisation du réseau depuis le 1^{er} janvier 2021, avec des remises à niveau régionalisées de certaines situations et sans aucun licenciement,

Alors que le collège employeur a toujours su répondre positivement dans la période de la crise COVID pour mettre en place des mesures correctrices des charges induites par la situation de télétravail,

Alors que les présidents de CMA réunis en assemblée générale ont voté à **l'unanimité** l'augmentation de la valeur du point et se sont engagés à la refonte des grilles;

La volonté du collège employeur a été affichée dès le début des négociations de proposer des mesures à court et à long terme et de concilier des mesures collectives et des mesures individuelles destinées à prendre en compte le pouvoir d'achat et le mérite des agents.

Le collège employeur est scandalisé par l'attitude irresponsable des représentants de la CFDT et de la CGT qui privent l'ensemble des agents du réseau de mesures concrètes et immédiates en faveur de leur pouvoir d'achat.

Sans avis de la CPN 52, la valeur du point ne peut être augmentée.

Cette attitude est d'autant plus surréaliste qu'à la fin de l'année le résultat du travail de refonte des grilles aurait très largement permis de dépasser la revalorisation de 3,5% promise par le gouvernement à la fonction publique au 1^{er} juillet.

Cette rupture du dialogue social, à quelques minutes de décisions importantes, est une trahison de la confiance portée par les agents du réseau dans leurs représentants syndicaux.

Le collège employeur poursuivra d'assumer ses responsabilités à l'égard des agents dans la revalorisation de leurs carrières et a décidé de continuer la mise en œuvre de la feuille de route établie d'un commun accord avec les organisations syndicales au début de l'année 2022.